



46 rue Jules Lefebvre BP 90429

80 004 Amiens Cedex 1

03. 22.89.66.40

03.22.95.16.81

@ : eboissier@lfhf.fff.fr

SAISON 2025 / 2026

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13G (JOUEURS NES EN 2013)

TOUR DEPARTEMENTAL

« Concours POLE ESPOIRS Liévin »

OBSERVATION PRATIQUE FOOT A 11

GROUPE A

LIEU : AMIENS

STADE MICHELET

Adresse : CHEMIN DE VAUVOIX

Surface de jeu : SYNTHETIQUE

MERCREDI 14 JANVIER 2026 de 14H à 16H

HORAIRE RDV : 13H45

ESC LONGUEAU	GRARD NINO EXC DG BOULLY FRISON RAPHAEL DC NZAU KIALA LENNY SOLAL EXC DG BOURGEOIS KAIS EXC DG MO ONDOUA YAN EXCD ATT THABET AMIN MDEF MO <u>DE CASTRO FLAVIO GB</u>
RC SALOUEL SALEUX	HAMOUCH AYMEN MO
AMIENS FC PORTO	BARDET FAVOUR DC / DD BEDDIAR ANIS MC / ATT BOUCHET FOFANAN MAURHY DC NGOMBO EXODUS MG/MD POIRET NAEHL MC / ATT SALHI FAEL DC / MC
USNF	BIETRIX RAFAEL MO MDEF
SC ABBEVILLE	GAYET MARTIN EXCD ATT MAURICE TIMEO MDEF MO
US NORMANDE 76	<u>ROULT ULRICK GB</u>
US CAMON	<u>CELISSE MARCEAU : GB</u> CELISSE TITOUAN : ATT MO

	DUPIRE NATHANIEL : GB JOSUE CLEMENT : EXC KADDOURI MOHAMED : DC MDEF SADAQUI SABRI : EXC MO SIDIR ADAM : EXC
AS VILLERS BTX	BENESY JULIEN DC LG
AMIENS FC	ARAGAO MIGUEL HORTON / EXC BENTALEB AYMEN / AC / AILIER EL KAFRAOUI AMINE / MO
ALBERT USOAAS	FORTRIE BASTIEN / DC / MDEF LENORMAND TIMÉO / MO / MDEF
US ROSIERES	DESPREZ ÉTHANE EXC GD
ENCADREMENT	<p><u>BOISSIER EMMANUEL - DUPUIS JULIAN - DUVAL FLORIAN - GAETAN BETTEFORT – WALLON VALENTIN (référents)</u></p> <p>RINGUET FLORIAN –KAMLI AMINE – MAROUN JOE –MINTSA MI MBELE FRANCIS – TEIXEIRA JORDAN - VERGNIOLE RAPHAEL – DEROBERT ALEXIS - BEN MOKTHAR YOUSSEFI - VOISIN QUENTIN -- DESCAMPS CHRISTOPHE — SEPTIER KHALDI RAYAN – DELGADO BORGES LEONEL – CORDE ROMAIN – KICHOU HACENE -TCHEUTCHEU LENNY.</p> <p><u>Spécifique GB</u> : PETIT MARCEAU / MAIA DE SOUSA MIGUEL / TELLIER ANTOINE</p>

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l’intermédiaire de son club et d’observer les directives qui lui sont données.

80) S’il est malade ou empêché, il doit, dès qu’il est dans l’impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l’intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S’il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s’assurer, par tous les moyens, sur l’état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l’absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d’avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :

- | | |
|---|---------------------------------|
| • de chaussures adaptées en fonction des terrains | • d'une gourde |
| • d'une paire de basket | • de son nécessaire de toilette |
| • d'un vêtement de pluie | |